



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**TRAVAUX DE CABLAGE DANS LE BATIMENT DE LA MAIRIE ET MISE A JOUR
DE LA CENTRALE TELEPHONIQUE AVEC PASSAGE A UNE SOLUTION DITE
"ALL IP" – VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT VOTE DU
CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 49'000.- TTC)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, la commission des Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 13 juin 2016,

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par la commission des Finances lors de sa séance du 14 juin 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour, soit à l'unanimité

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement et financement de CHF 49'000.- à TTC, pour les travaux de câblage dans le bâtiment de la mairie et de la mise à jour de la centrale téléphonique avec passage à une solution dite "All IP" ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 49'000.- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 08.331.00 « Amortissement du patrimoine administratif » de 2017 à 2020.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 2 novembre 2016.

Chêne-Bougeries, le 23 septembre 2016

Flàvio BORDA D'AGUA
Président du Conseil municipal